



Marché public passé selon la procédure adaptée (MAPA)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : VIVEA
Représenté par Mme Béatrice DINGLI, Directrice Générale de VIVEA

Objet du Marché :

REFONTE DU SITE INTERNET DE VIVEA

Date limite de remise des offres : Vendredi 30 octobre 2020 à midi

NUMERO DE MARCHE : FCT2020-1

CODE CPV : 72000005

Table des matières

1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1 Objet	3
1.2 Calendrier de mise en œuvre	3
2.- CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Procédure de la consultation	3
2.2 Structure de la consultation	3
2.3 Type de contractants	3
2.4 Nature des offres	3
2.5 Délai de modification de détail au dossier de consultation des entreprises	4
2.6 Délai de validité des offres	4
3- MODALITES DE REGLEMENT	4
4- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	4
5- PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION	5
5-1 Dossier « candidature »	5
5-2 Dossier « offre »	5
6-MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
7- ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
7-1 Analyse des candidatures	6
7-2 Analyse des offres	6
8- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	7
9- CONFIDENTIALITE	7
10- LITIGES	8

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet

La présente consultation est lancée afin de retenir un prestataire qui réalisera la refonte du site internet de VIVEA, conformément au cahier des charges joint. **Le code source du programme restera la propriété de VIVEA.**

La prestation doit également intégrer la formation des futurs administrateurs à l'outil mis en place et la maintenance corrective et évolutive.

1.2 Calendrier de mise en œuvre

Envoi et mise en ligne de l'appel d'offres	Mardi 22 septembre 2020
Date et heure limites de remise de l'offre par courriel	Vendredi 30 octobre 2020 à midi
Analyse des offres	Semaine du 2 au 6 novembre 2020
Notification rejet des candidats non auditionnés à l'issue de l'analyse des offres	Au plus tard le Vendredi 6 novembre 2020
Prise de RDV avec les candidats ayant obtenu les 3 meilleures notes à l'issue de l'analyse des offres	Au plus tard le Vendredi 6 novembre 2020
Soutenance des candidats ayant obtenu les 3 meilleures notes	Semaine du 9 au 13 novembre 2020
Commission appel d'offre	Lundi 16 novembre 2020
Notification du choix du prestataire final	Mardi 17 novembre 2020
Contractualisation avec le prestataire retenu et lancement de la production	Semaine du 23 au 27 novembre 2020
Livraison du site	Au plus tard fin mars 2021

Comme énoncé dans le point 5.3 Dossier « offre » le candidat devra préciser le phasage de son intervention ainsi que les durées associées à chaque phase.

2.- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée définie aux articles R. 2123-1 à R. 2323-4 du code de la commande publique.

2.2 Structure de la consultation

Marché de prestations de services.

2.3 Type de contractants

Les candidats répondant à la présente consultation sont des prestataires de sites web, agences de communication généralistes ou prestataires spécialisés, susceptibles de réaliser entièrement et par leurs propres moyens les prestations demandées. Le marché ne pourra être attribué qu'à une seule société.

2.4 Nature des offres

Le dossier de consultation comporte un cahier des charges. Les candidats devront répondre à ce cahier des charges en présentant :

- un budget prévisionnel détaillé par type de prestation en remplissant le bordereau des prix (BP) ;
- le nombre de personnes en charge du dossier au sein de la société ;

Ce document est la propriété exclusive de VIVEA, il ne peut être reproduit sans l'accord formalisé de VIVEA.

- le nom des personnes ressources, leurs qualifications et expériences ;
- une présentation de la société et des références ;
- le calendrier (durée de la prestation et délais d'intervention, réalisation) ;
- une prémaquette du site internet.

2.5 Délai de modification de détail au dossier de consultation des entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours.
Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3- MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement se fera par virement selon les modalités ci-après :

- 20% à la commande
- 50% à la livraison
- 20% à la recette
- 10% après la période de SAV (garantie 6 mois)

Par ailleurs, des pénalités sont à prévoir en cas de non-respect du délai de livraison. Celles-ci sont définies dans les CCAG TIC joints à cette consultation.

4- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation contient :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges et ses 5 annexes telles que définies ci-dessous
 - o Annexe 1 : Plaquette institutionnelle VIVEA 2020
 - o Annexe 2 : Hâpi Web Service Plan de Formation
 - o Annexe 3 : Charte graphique 2019
 - o Annexe 4 : Nouveau squelette site internet VIVEA
 - o Annexe 5 : Exemple de maquette Homepage
- Le bordereau des prix (BP)
- Le CCAG TIC
- La lettre de candidature incluant la déclaration sur l'honneur de ne pas rentrer dans un des cas d'interdiction de soumissionner (formulaire DC1)
- La déclaration du candidat (formulaire DC2)
- L'acte d'engagement (formulaire DC3)

Toutes ces pièces peuvent être téléchargées, par voie électronique, en se connectant sur www.vivea.fr (rubrique « Nous connaître » puis « Appel d'offre fonctionnement »). Aucun dossier papier ne sera envoyé ou remis.

5- PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION

Les offres remises par les candidats devront être rédigées en langue française.

Les documents mentionnés aux points 5.1 et 5.2 du Règlement de consultation devront être lisibles par les outils bureautiques standards : Word, Excel, PowerPoint ou compatibles.

Les signataires devront être habilités à engager juridiquement le candidat.

5-1 Dossier « candidature »

Il contiendra les pièces suivantes :

- Le pouvoir de la personne ou des personnes habilitée(s) à signer ;
- La lettre de candidature incluant la déclaration sur l'honneur de ne pas rentrer dans un des cas d'interdiction de soumissionner dûment complétée (formulaire DC1) ;
- La déclaration du candidat (DC2) dûment complétée ;
- La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ;
- Pour les entreprises de plus de 20 salariés, attestation sur l'honneur que le candidat satisfait bien à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés telle qu'elle résulte de l'article L5212-2, L5212-5 et L5219-9 du code du travail.
- Extrait KBIS de moins de 3 mois ;
- Bilans sur les 3 dernières années.

5-2 Dossier « offre »

Il contiendra les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété, daté et signé, accompagné d'un RIB ;
- Le cahier des charges joint signé et daté, à accepter sans modification ;
- Le bordereau de prix (BP), lequel doit porter sur l'ensemble des prestations demandées en détaillant précisément les prix par type d'intervention : refonte du site, formation des utilisateurs et maintenance corrective et évolutive ;
- Une prémaquette du site internet ;
- Un mémoire technique détaillant les outils et technologies prévues ;
- Une présentation de la société et références ;
- Une note présentant l'organisation proposée pour la gestion du projet et notamment :
 - Le calendrier : plusieurs phases de travail peuvent être distinguées (Phase 1 : lancement de la mission et cadrage, Phase 2 : spécifications détaillées et graphisme, Phase 3 : développement, Phase 4 : test, Phase 5 : Formation, Phase 6 : intégration des contenus, Phase 7 : Recettage et mise en ligne) ;
 - Le nom des personnes ressources, leurs qualifications ;
 - Le nombre de personnes en charge du dossier ;
- *Et tout document annexe que le prestataire jugera utile pour compléter sa proposition.*

Toute offre ne comportant pas l'intégralité des documents prévus au présent article sera déclarée irrégulière et éliminée sans être analysée, en application de l'article 53-III du code des marchés publics.



Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat indique dans son offre l'adresse mail de la personne en charge du suivi du dossier.

Tout dépôt engage la société sur l'ensemble de son offre indépendamment de sa recevabilité.

6-MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les dossiers « candidature » et « offre » remis par le candidat seront transmis par voie électronique, sur l'adresse mail suivante : m.louvet@vivea.fr

L'objet du mail comportera les mentions suivantes :

Marché n°FCT2020-1 / Refonte du site internet de VIVEA / Nom du candidat

7- ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7-1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code des marchés publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5 du règlement de consultation ne sont pas admises.

Toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'accorder un délai supplémentaire aux candidats pour produire les pièces manquantes.

Au-delà de ce délai et à défaut de production des pièces manquantes, la candidature sera jugée irrecevable.

7-2 Analyse des offres

Les offres inappropriées, irrégulières, ou inacceptables, tel que défini aux articles L2152-1 à L2152-4 du code des marchés publics sont écartées et ne sont pas analysées.

Aucune indemnité ne sera versée dans le cadre de la présente consultation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères d'analyse suivants :

Critères	Éléments d'appréciation	Pourcentage
Qualité esthétique du site	Prémaquette	20
Qualité technique de l'offre	Mémoire technique	20
Adéquation proposition au besoin VIVEA et méthodologie	Note d'organisation	20
Expériences et références professionnelles	Exemples et références fournies	05
Budget prévisionnel	Bordereau de prix détaillé	35

Soutenance :

Au terme d'un premier classement sur la base des critères énoncés ci-dessus, VIVEA mènera des auditions avec les trois candidats ayant présenté les offres arrivées en tête.

Ceux-ci pourront ainsi préciser la teneur de leur offre et notamment détailler leur méthodologie de gestion du projet et restituer la compréhension de notre métier en lien avec l'accessibilité, les fonctionnalités et le design graphique qu'ils envisagent pour la refonte du site internet. A cette occasion, VIVEA se réserve la possibilité de négocier.

Les soutenances auront lieu au siège parisien de VIVEA 81 Boulevard Berthier 75017, du 9 au 13 novembre 2020.

La durée de la soutenance sera entre 60 et 90 minutes maximum. L'ordre de passage sera décidé avec les candidats. Il appartient aux candidats de se rendre disponibles sur cette période. A défaut, le candidat indisponible ne pourra prétendre à une rupture d'égalité et réclamer une date supplémentaire. Néanmoins, l'acheteur reste libre de rajouter des dates supplémentaire pour l'ensemble des candidats selon l'attractivité du marché ou toutes contraintes

Ce document est la propriété exclusive de VIVEA, il ne peut être reproduit sans l'accord formalisé de VIVEA.

rencontrées.

Cette soutenance donnera lieu à un nouveau classement des offres des candidats admis aux auditions.

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre aura obtenu la meilleure note après soutenance.

Le candidat retenu devra produire un contrat définitif, en deux exemplaires conformes au cahier des charges et à l'offre déposée et à démarrer les travaux conformément au calendrier de mise en œuvre article 1.2.

8- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres au service suivant :

Direction générale

* Référentes service communication :

Mme Camille FOUILLIT, Chargée de communication – Téléphone : 01 56 33 29 01

Courriel : c.fouillit@vivea.fr

ou

Mme Caroline NAUX, Assistante communication & partenariats – Téléphone : 01.56.33.29.22

Courriel : c.naux@vivea.fr

* Correspondant pour les informations techniques :

Monsieur William LAKSIMI, responsable des systèmes d'information – portable pro : 06 80 26 28 18

Courriel : w.laksimi@vivea.fr

* Correspondante pour les informations administratives :

Mme Muriel LOUVET, Assistante de direction RH-SG – Téléphone : 01.56.33.29.17

Courriel : m.louvet@vivea.fr

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres.

Le marché fera l'objet d'une négociation jusqu'à la date limite de remise des offres.

9- CONFIDENTIALITE

Le candidat retenu, ses salariés ou sous-traitants qui, à l'occasion de l'exécution du présent marché ont reçu communication de renseignements, documents ou objet quelconques, sont tenus de maintenir confidentielle cette communication.

Ces renseignements, documents ou objets ne peuvent, sans autorisation de VIVEA être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître. Il en est pareillement de tout renseignement de même nature parvenu à la connaissance du titulaire à l'occasion de l'exécution du marché.

L'obligation de confidentialité s'impose au candidat retenu et s'applique à toutes les informations qu'il a recueillies à l'occasion du présent marché. Il en est de même du contenu des fichiers, informations et documents des utilisateurs mis à disposition du candidat retenu à l'occasion du présent marché. Cette obligation s'étend à tous les renseignements de quelque nature que ce soit dont le candidat retenu et ses salariés ou sous-traitants auraient eu connaissance dans le cadre du déroulement du présent marché.

Le candidat retenu s'engage à considérer comme confidentiels toutes les connaissances techniques et le savoir-faire qui lui ont été ou qui lui seront fournis par VIVEA. Le contenu du marché est également considéré comme confidentiel, ainsi que les échanges de courriers et d'informations entre les parties.

Ce document est la propriété exclusive de VIVEA, il ne peut être reproduit sans l'accord formalisé de VIVEA.

VIVEA s'engage à respecter le caractère confidentiel des méthodes et procédés employés par le candidat retenu, et que celui-ci aurait signalé comme tel dans le cadre de l'exécution du présent marché, et à faire prendre le même engagement à son personnel intervenant dans ce cadre.

Le candidat retenu s'engage à informer ses salariés, par tous moyens à sa convenance, sur cette obligation de confidentialité. Le candidat retenu s'engage à obtenir de ses éventuels sous-traitants un engagement écrit identique aux dispositions stipulées au présent article. Cet engagement écrit des éventuels sous-traitants est communiqué par le candidat retenu à VIVEA.

En cas de manquement à l'obligation de confidentialité, c'est-à-dire relative à la discrétion, à la sécurité et au secret, le candidat retenu s'expose à la résiliation à ses torts.

10- LITIGES

Tout différend survenu à l'occasion de ce marché fera l'objet d'un règlement amiable. La juridiction compétente en cas de litige est la 3^{ème} section du Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 PARIS Cedex 04.

Signature et cachet :

Accepté, le :